



5^e capsule sur l'effectif

26 février 2025

Le sentiment d'appartenance

Selon le Grand dictionnaire terminologique, le sentiment d'appartenance est la capacité de se considérer et de se sentir comme faisant partie intégrante d'un groupe, d'une famille ou d'un ensemble.

Cela s'applique bien à l'affiliation au club Lions. Ainsi, l'intégration des membres est primordiale pour développer un sentiment d'appartenance : c'est un rite de passage unique. Les dirigeants ont un rôle primordial à jouer pour que cela fonctionne. Mais les autres membres doivent aussi faire leur part.

Pour intégrer un club efficacement, il faut un minimum d'effort individuel. Il faut aussi que les membres s'engagent activement dans ce processus. Il faut vouloir que ça marche. Par contre, un membre doit se laisser du temps pour mieux connaître les autres membres et choisir les activités dans lesquelles s'engager.

Avec le temps, j'ai pu constater des exemples éloquentes de sentiment d'appartenance au club Lions. Ainsi, j'ai été témoin d'une femme dont le mari avait précédemment été très actif, mais qui était devenu malade et incapable de participer aux activités de son club. Malgré cela, elle a continué à payer sa cotisation, durant plusieurs années, jusqu'à la mort de son conjoint. Voilà qui en dit long sur l'importance de l'affiliation au club Lions.

J'ai aussi pu constater qu'un membre, après avoir été très actif, a dû aller travailler en dehors de sa région. Cela n'a pas diminué son sentiment d'appartenance. En effet, dès qu'on lui dit qu'il est temps de payer sa cotisation, son paiement arrive le lendemain, année après année.

Dans nos communautés, il arrive régulièrement que des membres réduisent leur participation aux activités de leur club. Dans de tels cas, certains vont aussitôt dire qu'il faut les radier parce qu'on ne les voit plus. Cela s'avère une erreur grave. Se faire radier alors que son sentiment d'appartenance est encore intact, cela laisse des traces indélébiles. C'est très mauvais pour l'image lionistique. Les conséquences vont au-delà de la personne concernée parce qu'elle peut répandre dans la population qu'elle a été rejetée du club, même si elle a toujours payé sa cotisation. Pensons-y deux fois avant de radier un membre. Si on doit le faire, faisons-le pour de bonnes raisons.

Bon succès dans vos démarches de recrutement et de fidélisation !

Lion Denis Brouillard, coordonnateur
Équipe mondiale de l'effectif (EME)
District U-4
819 578-8872

2025-02-26